



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/penalisation-de-la-mendicite-le.html>

Pénalisation de la mendicité : le Comité des droits de l'enfant des Nations unies remet les pendules à l'heure

- Actualités -
Date de mise en ligne : jeudi 20 juin 2013

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)



La Présidente du **Comité des droits de l'enfant** des Nations unies, Madame Kirsten Sandberg, confirme que le Comité **n'appelle pas à la pénalisation de la mendicité**. Celui-ci rappelle que les parents ne doivent pas être emprisonnés pour avoir mendié avec leurs enfants mais que, par contre, toute loi ou **toute décision individuelle affectant les enfants doit être prise en conformité avec l'intérêt supérieur des enfants** et que chaque enfant a le **droit de rester avec ses parents** et de grandir dans un environnement familial et social propice à son développement. Les décisions qui concernent les enfants doivent toujours être prises sur base individuelle, en tenant compte de l'intérêt supérieur des enfants concernés.

La CODE se réjouit grandement de cette clarification. Il s'agit d'une information majeure émanant de la plus haute autorité en matière de droits de l'enfant. Les sénateurs chargés de l'examen du projet de loi concernant la pénalisation de la mendicité avec enfants ne pourront pas ignorer cette donnée. **Si le projet devait être adopté malgré tout, il est désormais clair qu'il se trouverait en contradiction avec la Convention internationale des droits de l'enfant, dont la Belgique est signataire.**

Retrouvez ci-dessous le communiqué de presse complet !